

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Gardanne

Introduction

Une politique favorisant l'usage du vélo repose sur quatre piliers : les aménagements cyclables bien entendu, mais également le stationnement, les services vélo et la communication/formation/éducation.

Par conséquent vous engageriez-vous à mettre en œuvre les propositions suivantes émanant de la FUB :

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables. *Ce plan vélo ou "schéma directeur cyclable" pourrait être suivi par un ou une employé(e) responsable (madame ou monsieur vélo) ainsi qu'un comité vélo citoyen se réunissant régulièrement, supervisés par l'élue en charge des déplacements et supposerait la formation de l'ensemble des technicien-ne-s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement, ainsi qu'un budget de 20 à 30 €/habitant /an, que consacre les villes volontaristes dans ce domaine.*

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°2 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Le boulevard "périphérique" de Gardanne, soit les Bd V. Hugo, Bd Cézanne, Av. des anciens combattants, Av. du groupe Manoukian jusqu'à l'Av. du 8 mai 1945

Actuellement configuré pour favoriser/fluidifier le trafic automobile les portions en 2x2 voies pourraient être réaménagées en 2x1 voies, en redistribuant l'espace au profit des transports en commun, des piétons et des vélos.

Action n°3 :

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : Gare, centre-ville, établissements scolaires, La Halle, la médiathèque, les stades et centres sportifs (y compris le tennis club un peu excentré et d'accès difficile par l'avenue de Nice), etc...

Action n°4 :

Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération. En particulier la liaison entre Gardanne et Biver dont un itinéraire le long du vallon de Cauvet a déjà fait l'objet d'une étude.

Autre piste : installation d'un système d'embarquement des vélos dans le bus.

Action n°5 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines. Initiés par la Métropole, Gardanne est concernée par la rénovation de la liaison cyclable jusqu'à Luynes mais de nombreuses autres connexions sont aménageables.

Action n°6 :

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019. Selon les participants à l'enquête de la FUB, le principal "point noir cyclable" est constitué par les trois

ronds-points à l'entrée de la ville.

En corolaire se pose le problème d'une liaison "apaisée" entre les deux parties de la ville de part et d'autre de la D6/voie ferrée.

L'Adava a eu connaissance d'un projet de passerelle enjambant la D6 et la voie de chemin de fer.

Action n°7 :

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°8 :

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes.

Action n°9 :

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Action n°10 :

Arrêter tout projet de construction de grande infrastructure routière destinée aux véhicules motorisés.

Action n°11 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. Par exemple sur les axes reliant le "boulevard périphérique" au centre-ville.

Sur le cours, où la vitesse est limitée à 30 km/h, les cyclistes roulent actuellement sur l'allée piétonne centrale (Bd Carnot ou Cours de la république) ou le trottoir (Cours Forbin). Une voie cyclable pourrait éventuellement y être matérialiser.

Action n°12 :

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles. Par exemple avenue de Toulon devant l'école Beausoleil.

Action n°13 :

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Action n°14 :

Mener une réflexion sur la place du stationnement.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°15 :

Offrir du stationnement vélo sécurisé à la gare (déjà prévu au parking multimodal) mais également au niveau des autres poles d'attractivité et zones d'habitats collectifs., en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Action n°16 :

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

Action n°17 :

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

Action n°18 :

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Action n°19 :

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Action n°20 :

Imposer des normes minimales de stationnement vélo ambitieuses dans toutes les nouvelles constructions lors de la modification ou révision du PLU.

Action n°21 :

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.

Action n°22 :

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Action n°23 :

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Envisagez-vous de mettre à disposition de l'ADAVA un local (pourquoi pas sur le cours pour participer à la revitalisation du centre-ville) qui aurait vocation à devenir un atelier vélo participatif où les usagers pourraient réparer et entretenir eux-mêmes leur vélo avec les conseils d'animateurs et d'autres usagers grâce à des outils et pièces d'occasion mis à leur disposition. ?

Promouvoir une culture vélo**Action n°24 :**

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

<http://www.sports.gouv.fr/savoir-rouler-a-velo-11453/>

Action n°25 :

Donner l'exemple : en tant que maire et élu.e.s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°26 :

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Action n°27 :

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Action n°28 :

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Action n°29 :

Créer une "journée sans voiture".

Action n°30 :

Accroître le soutien à La fête du vélo, par exemple en favorisant la communication autour de cet événement.

Action n°31 :

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

Action n°32 :

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Plus généralement quelle sera votre politique de communication pour promouvoir les modes actifs auprès des habitants ? Avec quels outils et selon quelles modalités ?